

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 22 (1950)

Heft: 12: Collège de Sainte-Croix

Artikel: Le nouveau collège primaire de Sainte-Croix

Autor: Gilliard, Frédéric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE NOUVEAU COLLÈGE PRIMAIRE DE SAINTE-CROIX

par Frédéric Gilliard, architecte

L'architecture, à la montagne, est soumise à des lois rigoureuses que dicte le climat. Celles-ci ne régissent pas seulement le mode de construction, le choix des matériaux, mais aussi l'ordonnance du plan, les formes de l'architecture, particulièrement à l'extérieur.

Si les éléments entrant dans la composition des plans d'un collège ne varient guère, depuis nombre d'années, dans notre pays, d'une région à une autre, et s'ils doivent satisfaire partout fonctionnellement aux mêmes nécessités de l'enseignement, ils ne peuvent le faire, constitutionnellement, de façon identique à la plaine et à la montagne.

Ainsi, certaines conceptions modernes qui, pour procurer toujours plus d'espace et de lumière, répartissent les classes dans une série de pavillons que des galeries relient entre eux, de même qu'aux locaux généraux et au centre administratif, seraient non seulement d'une réalisation très coûteuse, mais se heurteraient pratiquement à de sérieux inconvénients, à commencer par ceux résultant de l'entretien des toitures et de la difficulté du chauffage, dans le rude climat du Jura.

Nulle part plus qu'en cette contrée le toit est l'indispensable protection de toute habitation. Le toit étanche, le mur isolant du froid et de l'humidité, les fenêtres et portes qui ferment bien, le chauffage auquel on peut avoir recours presque en toute saison, sont les garants du bien-être d'une population, la condition première de l'industrielle activité dont elle ne saurait se relâcher sans mettre en péril son existence même. Voici des siècles, en effet, que le village de Sainte-Croix, toujours plus peuplé, brave, sur un sol dont il ne peut tirer qu'une infime partie de sa subsistance, les rigueurs de la nature.

Toiture et murs qui embrassent tout le volume de la construction étant plus coûteux qu'en climat tempéré, de même que les moyens de chauffage qui doivent être proportionnés à ce volume, c'est à une concentration de tous les éléments entrant dans la composition architecturale que doit tendre l'architecte.

Cette concentration a été recherchée dans les plans du nouveau collège, où seize classes et une salle pour les travaux manuels, avec leurs vestiaires, salles des maîtres, de la Commission scolaire, cabinet du médecin, aula, salle de gymnastique, douches, logement du concierge, avec les locaux de service, s'abritent sous le même toit très simple, s'enferment dans un clair volume de maçonnerie bien équilibré et tranquille, dépouillé de tout décor artificiel. Concentration, oui ; mais qui ne va pas à limiter l'espace partout où il est nécessaire à l'hygiène, aux commodités de l'enseignement, à l'aisance des communications. Corridors clairs et spacieux, large escalier, assurent un accès facile à tous les locaux et leur rapide évacuation.

On a gagné, sur la hauteur du rez-de-chaussée, quelques marches pour aménager l'aula, dans une aile du

bâtiment ; et, à l'opposé, dans une autre aile, la salle de gymnastique, qui prend sa hauteur sur le sous-sol et le rez-de-chaussée.

Rien de nouveau, peut-être, dans ce plan ? Mais pourquoi faudrait-il renoncer, par crainte du « déjà vu », à des dispositions qui ont fait leurs preuves et qui satisfont pleinement, fonctionnellement et économiquement aux conditions locales et actuelles ?

Rien de spectaculaire non plus. Ici moins que partout, dans cette patrie de la boîte à musique, où l'on garde la tradition du bon travail patiemment accompli, du solide, du bien fini, où la qualité prime tout, on ne fait rien « à l'épate ».

Quelle honnête franchise, quelle dignité, quelle noblesse se dégagent de l'architecture du cru, dont témoignent encore quelques vieilles maisons de Sainte-Croix et des hameaux environnants. Leurs façades marquent bien cette défense de tous les jours contre une nature agressive, elles opposent l'austérité à l'austérité, la froideur à la froideur, tout ce qui peut les rendre accueillantes est tourné vers l'intérieur, est concentré sur le foyer, où l'établi voisinait souvent, autrefois, avec la table de famille.

Mais les temps ont changé, les progrès de la technique, dans la construction, les moyens du chauffage plus rationnels, permettent qu'un peu de cette vie intérieure qui se tenait bien cachée, au chaud, puisse rayonner à l'extérieur.

C'est ce que nous montre le nouveau collège, dans la gravité souriante de ses façades dont les vides, sans être démesurés, s'ouvrent aussi largement que possible à la lumière. Elles appellent la jeunesse à une vie qui ne sentira pas le renfermé, mais s'épanouira au-dehors, à toutes les belles heures de soleil, dans les vastes préaux et places de jeux, le grand jardin ombragé de vénérables arbres, vétérans du siècle passé.

On a mis deux ans à le construire, ce collège, depuis que l'on s'est attaqué à la roche sur laquelle il repose, en mai 1948. Un hiver a interrompu les travaux qui, repris en avril 1949, se sont poursuivis sans interruption jusqu'à l'achèvement du bâtiment, en mai de cette année.

Rien de ce qui pouvait contribuer à la solidité, à la bienfaisance de l'œuvre, depuis les fondations, aux murs, à la charpente, en passant par les puissants organes de béton qui sous-tendent les plafonds de l'aula et de la salle de gymnastique et portent deux étages de classes. Et puis, dans l'aménagement intérieur, on a voulu que l'école fût faite avant tout pour l'écolier, satisfasse à ses besoins, à ses aises, au physique, comme, par exemple, ce chauffage par radiation invisible qui répand une chaleur douce et égale dans tout le bâtiment, mais aussi au moral, en offrant à son travail comme à ses jeux un cadre avenant pour les yeux, une atmosphère qui ne soit pas contraignante pour son esprit et son cœur d'enfant.

Ne nous illusionnons pas ! Sans doute, les enfants de Sainte-Croix se sentiront encore quelquefois en cage, dans le nouveau collège. Peut-on éviter qu'ils se heurtent aux rigides barreaux du devoir et de la discipline ? Mais que de belles échappées on leur a ménagées. Il y a, pour les tout petits, les peintures de Charles Clément d'une délicieuse fraîcheur, qui content avec bonhomie et humour les fables de La Fontaine ; il y aura le cinéma et, dans toutes les classes, la radio.

La lourde charge financière qu'a assumée la Commune de Sainte-Croix a été allégée par un subside de 21 % alloué par l'Etat de Vaud.

La Municipalité et la Commission scolaire ont pris un part très active à l'étude et à la réalisation de l'œuvre dans laquelle s'affirme une fois de plus le caractère entreprenant et tenace de la population d'un industriel village jurassien.

L'ingénieur chargé du béton armé fut M. Emile Thévenaz.

Quelques chiffres et renseignements

Le devis pour la construction du nouveau collège primaire de Sainte-Croix s'élevait à 1 800 000 fr.

Le coût des travaux a été :

<i>Bâtiment</i> : avec aula et salle de gymnastique, chauffage par radiation, installation de la radio et du paratonnerre	Fr. 1 482 000.—
<i>Mobilier</i> : classes, aula, salle des maîtres, salle de commissions, engins de gymnastique	» 103 440.—
<i>Abords</i> : préau, place de jeux, chemins d'accès	» 201 300.—
TOTAL	Fr. 1 786 740.—

Le prix de revient a été, pour le bâtiment, de 101 fr. le mètre cube.

Pour le bâtiment avec le mobilier, de 107 fr. le mètre cube.

Matériaux et modes de construction

Le parement des murs du sous-sol est en roche du Jura, extraite des carrières voisines de Sainte-Croix. Les murs se composent de deux parpaings, en plots de ciment, à l'extérieur, en briques de terre cuite perforées, à l'intérieur, séparés par un matelas d'air et doublés partout par un galandage en briques creuses. Les planchers sont en béton armé : une dalle pleine dans laquelle sont noyés les serpentins du chauffage. Les parquets de chêne fixés sur un lambourrage flottant reposent sur un lit de plaques de liège. La meilleure isolation a été recherchée des points de vue phonique et thermique. Les sols de l'aula et de la salle de gymnastique sont revêtus de linoléum.

La protection contre le froid est assurée par des fenêtres doubles intérieures, dans les classes, par un double vitrage dans les couloirs et escaliers, l'aula et la salle de gymnastique. Dans ces derniers locaux, les serpentins du chauffage sont logés dans les parois et partiellement dans le sol.

Les plafonds de l'aula et de la salle de gymnastique sont doublés de panneaux de sapin contre-plaqué et mettent simplement en évidence les organes de la construction en béton armé.

Frédéric GILLIARD,
architecte.

AVIS AUX LOCATAIRES AYANT LE CHAUFFAGE CENTRAL

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne

Nous constatons de nouveau cet hiver que certains locataires laissent des fenêtres ouvertes *beaucoup trop longtemps*, et se plaignent ensuite de l'insuffisance du chauffage.

Nous rappelons que, par temps froid surtout, et en général durant toute la saison de chauffage, une aération de *cinq à dix minutes* est parfaitement suffisante, quitte à la renouveler une ou deux fois durant la journée.

Par temps très froid, il est recommandé de ne pas aérer complètement *avant 10 heures*, car à ce moment la température est moins basse que le matin de bonne heure.

En aérant trop longtemps, on refroidit les murs et les plafonds, et on empêche ainsi les locaux de se réchauffer

rapidement. On refroidit aussi les logements à côté et en dessus.

Nos surveillants et concierges exerceront un contrôle sur l'observation de ces prescriptions, et nous devons intervenir auprès de ceux de nos locataires qui ne s'y conformeront pas.

Il est d'ailleurs dans l'intérêt de tous de suivre ces règles édictées depuis longtemps par les spécialistes en chauffage, et qui permettent de distribuer plus rationnellement la chaleur.

Lausanne, le 25 novembre 1950.

LE COMITÉ DE DIRECTION.